

Concours section : 3e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : XSXFR919 SI

Nombre de pages : 8

15 / 20

Concours : 2ème concours

Epreuve : CCMC

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Consensus et compromis.

Pour John Locke = "Ce n'est pas la diversité des opinions, qu'on ne saurait éviter, mais le refus de la tolérance qu'on pourrait accorder, qui est la source de toutes les guerres" (Lettre sur la Tolérance). La tolérance que l'on pourrait accorder est intrinsèquement liée au compromis, c'est grâce à la tolérance qu'on accepterait de renoncer à quelque chose afin d'être d'accord avec l'autre et avancer ensemble.

Le consensus quant à lui est unanimité, il correspond à l'idée qui convient à tous, sans réserve. La notion de compromis induit en revanche l'idée de renoncement afin de parvenir à un accord. Ainsi, si le consensus renvoie à l'idée de consentement, le compromis évoque la négociation, la transaction = "faire consensus" et "chercher le compromis." Dès lors, le consensus est unanime, stable et donc à priori pérenne. Le compromis en tant que transaction est dépendant des forces en présence et de leur dynamique.

Si l'on aurait pu penser que certaines idées fondamentales telles que la paix, la raison, la liberté, l'égalité, les Nations, l'Etat de droit faisaient dorénavant consensus, tant au niveau interne qu'international, la période actuelle nous invite plus volontier à tout ré-envisager, sous l'angle du compromis. Dans une interview accordée au Monde pour présenter son nouveau livre le vertige identitaire, Alain Chouraki use de la redondance de

N°
4.1.7.

"l'impossible": impossible la guerre en Europe, que des enfants juifs soient tués dans leurs écoles, le retour d'une pandémie, un président américain contre l'Etat de droit, etc... Stabilité et consensus ne sont plus la norme et chaque nouvelle crise invite à se poser la question des compromis.

Ainsi, si consensus et compromis sont inhérents aux démocraties dans un monde interconnecté, peut-on accepter tous les compromis, au risque de réviser les consensus qui sont les fondements de notre civilisation?

Si certains compromis sont nécessaires pour stabiliser les consensus qui fendent la démocratie (I), d'autres en revanche, lorsqu'ils mettent en péril les consensus fondamentaux, ne doivent pas être tolérés (II).

I.) Certains compromis servent à stabiliser les consensus nécessaires à la démocratie

Un consensus est un consentement unanime ; il est par conséquent le fondement du vivre-ensemble d'une démocratie (A). Néanmoins, s'il a par définition suscité l'adhésion, son unicité voire son universalité peut générer des mécontentements, en particulier en période de crise. Dès lors, le compromis, permis par la tolérance énoncée par Locke, permet de se-affirmer cette adhésion (B).

A.) Le consensus, consentement unanime nécessaire à la démocratie

Les Etats modernes et les démocraties reposent sur des valeurs et une organisation qui n'ont pas été imposées, mais qui se sont dessinées au fil des siècles, dès lors qu'il était acquis que seul le consensus, celui d'une volonté générale primerait sur toute autre forme de pouvoir. Hobbes dans le Léviathan énonce le premier cette nécessité d'aboutir à un consensus pour obtenir la protection de l'Etat, sans laquelle les hommes se ferait naturellement une guerre perpétuelle. Locke à sa suite prône également ce consensus, il parle de

contrat, de pacte que les citoyens pourraient signer en échange de leur sécurité. Il précise ce qui pourrait être considéré comme un compromis; que religion et politique devait être totalement dissociés. C'est Rousseau qui va parachever l'idée du contrat dans son contrat social. Le principe de consensus est particulièrement présent chez Rousseau, puisque plus que quiconque, il veut ce contrat unanime. En effet, si Voltaire ou Montesquieu faisaient primer la liberté individuelle, Rousseau lui préfère la volonté générale. L'objectif de ce consensus est fondateur de notre démocratie : "une forme d'association pour défendre et protéger la personne et les biens de chaque associé, qui, en s'unissant, n'obéissent pourtant qu'à eux-mêmes, et restent aussi libres qu'auparavant." Il s'agit bien d'un consensus, mais dans lequel chacun restera aussi libre qu'auparavant. Ainsi c'est un consensus qui nécessitera sans doute des compromis, les attentes et les aspirations, bien que soumises à la volonté générale, n'en restent pas moins particulières.

Notre régime politique démocratique repose donc sur un consensus. De la même manière, la Nation française, une et indivisible, repose elle aussi sur un consensus. Comme l'illustre Michelet dans son préambule de l'Histoire de France, la nation française s'est initialement, bien que tardivement, rassemblée sur une idée commune : "la France a fait la France. L'élément fatal de race m'est semble-t-il secondaire. Elle est la fille de sa liberté ? L'élément fatal de race est la vision allemande de la Nation, celle de Fichte qui encourageait l'Allemagne à se germaniser. La France a préféré envisager sa Nation comme un consensus, que Renan va jusqu'à qualifier de plébiscite. Elle a une "âme" qui lui est propre, elle se pense au présent, comme un renouvellement constant de son envie de vie commune.

Ces consensus ne sont pas restés français, mais se sont propagés à travers le monde. Ainsi, le consensus autour des droits accordés à chacun par la Déclaration des droits de l'homme (DDHC) tendait à devenir universel. Mirabeau le rappelait en présentant le projet de la DDHC, il s'agissait alors de travailler pour l'humanité. Et en effet, ces droits sont dorénavant inscrits dans la

déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies depuis 1948. Les valeurs fondamentales de l'Union Europe (Art 2) sont celles des Lumières. Ainsi, on pourrait avoir à un consensus, si ce n'est universel, du moins très large autour de droits et de valeurs fondamentales.

Comme tout objet à vocation universelle, le consensus nécessite des correctifs pour ne pas être absolu, c'est l'objet du compromis.

B.) Certains compromis sont nécessaires pour pérenniser les consensus

Dans la vie quotidienne, les compromis sont nécessaires pour éviter tout blocage entre vie personnelle, professionnelle, loisirs etc. Le compromis est un renoncement qui permet néanmoins de concilier. De la même manière, dans la vie sociale ou la vie politique, il faut parfois concilier divers fondamentaux. C'est tout l'objet du contrôle de proportionnalité, particulièrement celui de la CEDH : mettre en balance deux droits fondamentaux, puis se décider, dans une logique de "moindre mal". Ainsi, on peut admettre d'atteindre la liberté d'expression si celle-ci porte atteinte à un autre droit fondamental, ou au principe de dignité, comme ça a été le cas dans l'affaire Diendamé en 2004.

Le compromis est également le propre de la vie politique, quand un candidat est élu, les perdants doivent parfois faire des compromis s'ils occupent des fonctions à un niveau municipal, régional, à l'Assemblée.

Si liberté et égalité sont nos deux valeurs sole, l'importance accordée à chacune diffère selon les gouts politiques et les compromis pour satisfaire ces deux valeurs seules sont récurrents. La France aurait tendance à voter plus largement à droite, contrairement à ce que Chateaubriand en disait dans ses Mémoires d'Outre tombe : "les Français n'aiment point la liberté ; l'égalité est leur idole."

Par ailleurs, en période de crises telles qu'on en connaît depuis 2015, certains compromis, s'ils sont nécessaires, s'avèrent toutefois attentatoires aux droits et libertés. S'agissant

Concours section : 3e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : XSXFR919 SI

Nombre de pages : 8

15 / 20

Concours : 3^e concours

Epreuve : CCMC

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



des attentats, pas moins de six proclamations de l'Etat d'urgence ont rendu l'Etat d'urgence quasi permanent - la crise du Covid à la suite de cela a nécessité des mesures liberticides sans précédent. Si là encore, il s'agit d'évaluer, de mettre en balance les nécessités sanitaires et les restrictions de liberté, il convient de rester vigilants sur les compromis que l'on nous demande de faire, et de veiller à ce que l'Etat ne devienne pas "policier". Mireille Delmas-Marty résumait ce besoin de constante vigilance : "la liberté sans sécurité mène au chaos, mais inversement, la sécurité sans la liberté mène au totalitarisme."

I) des consensus qui ne tolèrent pas de compromis doivent être fermement défendus et reaffirmés

de pacifisme est une des nombreuses valeurs qui font consensus, ainsi, pour ne pas se renier, nous ne pouvons qu'envisager des compromis lorsque des avis éclatent. Toutefois, certains compromis ne devraient pas être admis (A) et il est dans notre intérêt de défendre et de reaffirmer ce qui fait consensus dans nos démocraties (B)

A.) des compromis intolérables

Au préalable, il est intéressant de revenir sur un compromis funeste pour notre pays : le régime de Vichy. En effet, s'il se justifiait par un besoin de pacifisme des citoyens, intellectuels, politiques qui avaient connu l'Hécatombe de la première

N°
S.I.F

guerre mondiale, il n'est resté pas moins un poids sur nos consciences. François Bedarida fait état de trois crises de conscience qui ont eu un impact majeur sur les Français, Vichy, au même titre que l'affaire Dreyfus et la décolonialisation, en fait partie. En effet, comment prouver nos valeurs humanistes dès lors qu'on les bafoue, comment les enseigner aux générations futures dès lors qu'on a ces "crises" sur la conscience.

La guerre en Ukraine interroge évidemment quant à la notion de compromis. La Russie balaie dans cette annexation tous les consensus que l'on prenait pour acquis. Impensable. Des tribunaux Polonais ont récemment dénié la primauté du droit communautaire pourtant consacré (Costa / Euel 1964). Impensable. Alain Chouraki dans son ouvrage le Vertige identitaire considère qu'il ne faut pas laisser notre propre irresponsabilité s'installer = mauvaise information, sentiment que quoiqu'il en soit "on ne peut rien faire". La situation est selon lui réversible si l'on accepte de faire un devoir de mémoire avec courage et lucidité.

Enfin, certains compromis peuvent être considérés comme "faciles", l'actualité et les médias ne les relayant pas ou très peu. On peut considérer en effet que notre absence de réaction face au sort des femmes en Afghanistan tient sinon du compromis, du moins de l'acceptation. Pourtant "Songez qu'il s'agit des droits de la moitié de l'humanité" (Condorcet). L'"agenda setting" des médias ne nous questionne que sur quelques sujets, oubliant les compromis qu'on fait avec tant d'autres : le Yémen, etc.

B.) Ré-affirmer et agir pour défendre les consensus fondatrices de la démocratie

D'un point de vue intérieur, un certain nombre d'institutions ont pour objectif de veiller à ce que les compromis n'aillent pas à l'encontre des consensus. C'est le cas des

agences administratives indépendantes, de la CNIL par exemple. Au niveau des cours, la CEDH est la garante des libertés fondamentales. de Conseil constitutionnel depuis le 23 juillet 2008 et la QPC est déjà intervenu dans un certain nombre de décisions en faveur de valeurs consensuelles = libertés fondamentales lors des crises, droit de l'enfant, avocat durant la garde à vue, environnement.

D'un point de vue externe, il s'agit plutôt de voir comment faire réellement consensus. Nos valeurs ne sont pas universelles et les compromis sont plus difficiles à obtenir s'il s'agit de pays avec un système "hétérogène" au notre. Raymond Aron
Paix et Guerre des Nations 1962.

d'où pourrait envisager un modèle "fonctionnaliste" à l'européenne, où l'imbrication économique empêche de faire la guerre, mais les valeurs communes ferait malgré tout défaut.

Quoiqu'il en soit de la méthode, il convient d'agir pour ne pas laisser les interactions se dérouler voire se rompre, et chaque système enduer chacun de son côté. Hannah Arendt dans Condition de l'homme moderne rappelle que la politique doit être action, et que vivre dans une polis signifie que "toute décision se prend par la parole et la persuasion" et non pas la "violence et la force". d'action est la persuasion devrait intervenir plus tôt dans ces situations complexes.

Nº
2.I...